

# **Réunion du Quartier N° 1 (Route Alignan du Vent) du 05/03/2025**

## **Compte Rendu**

36 Participants

### **Point sur la dernière réunion du 03/04/2024**

- Rue Poquelin, les aboiements du chien de M. Hérault : Un courrier d'avertissement a été envoyé au propriétaire et des explications ont suivies. N'ayant plus de plainte à ce sujet, l'incident doit être clos

- Mme Castanier demande le fonctionnement des autorisations d'urbanisme car visiblement son voisin qui a fait des travaux d'agrandissement aurait une pente de toit donnant sur sa parcelle. Sur le permis un chéneau intégré y est prévu...

Il faut rappeler qu'au dépôt de l'achèvement des travaux par un pétitionnaire, un contrôle de conformité est réalisé. Dans le cas où les travaux n'ont pas été réalisés selon le permis déposé, le certificat de conformité n'est pas délivré. A ce jour nous n'avons pas reçu de fin de chantier. Lors du dépôt d'autorisation de travaux, cette personne a été informée par un courrier lui signifiant qu'un chéneau encastré sous sa toiture devra être réalisé pour être en conformité. Toutefois, si ce n'est pas le cas, et dans la mesure où le problème est situé sur du domaine privé, c'est à Mme Castanier de faire valoir ses droits auprès des tribunaux. Mais avant, il serait bon qu'elle se rapproche de son assureur.

- Suite à l'intervention de plusieurs personnes de l'assemblée un débat est lancé sur la bibliothèque qui serait loin d'être efficace et ne servirait à rien. Nous allons revoir son organisation. Celle-ci est en cours.

### **La parole est donné à l'assemblée :**

Mme Castanier indique que rien n'a changé depuis la dernière réunion et remet en cause le fait que le permis de construire ait été donné par la Mairie à l'époque. Ce n'est pas elle d'aller en justice.

Le dépôt d'un permis de construire ou d'une autorisation de travaux est accordé au regard du projet par rapport au code de l'urbanisme et en aucun cas en fonction du demandeur. Ces autorisations sont données « sous réserve du droit des tiers ». Concrètement la municipalité ne peut interdire un projet si celui-ci cadre avec le code de l'urbanisme. Il appartient au voisin qui estime que le projet peut nuire à son environnement de saisir le tribunal civil pour faire valoir ses droits. Mais avant il serait bon de se rapprocher de son assureur ou d'un

conciliateur de justice dans la mesure où Mme Castanier n'a pu faire entendre raison à son voisin. Toutefois celui-ci ayant été grossier et menaçant, nous ne pouvons que lui conseiller en plus d'en référer à la gendarmerie.

Demande d'explications sur le devenir de la bibliothèque : nous indiquons que suite à la remise en état de la bibliothèque (peinture, électricité), nous nous sommes rapprochés de la Médiathèque départementale pour obtenir une nouvelle dotation de livres. Ces démarches nous ont imposé de nouvelles obligations, notamment en formation et équipement en matériel informatique et application de gestion de bibliothèque compatible avec le Département. Il s'en est suivi un bras de fer avec le département qui nous fait perdre quelques semaines. Tout rentre dans l'ordre et nous serons très prochainement opérationnels pour accueillir nos publics adultes et jeunesse avec de nouveaux horaires et de nouveaux livres, jeux, et documents.

Une question concerne la hauteur des poteaux de photovoltaïque ; notamment pour le boulodrome, nécessité d'être au moins de 4 m. Un rendez-vous est prévu avec le président de la pétanque afin d'exposer le projet. Quoiqu'il en soit, on parle bien de pétanque et pas de volley, basque... ?

Question sur l'élagage des platanes de la rue Molière ou même de leur suppression à cause de l'amoncellement de feuilles qui arrivent sur le lotissement des Romarins et notamment rue La Fontaine. Notre réponse : c'est une voie départementale et on ne peut supprimer des arbres sains.

Toujours sur l'élagage des Micocouliers de la rue Poquelin : notre réponse : nous pouvons couper les branches les plus basses et il est tout à fait déconseillé d'élaguer par le haut des arbres : renseignements pris auprès de professionnels, plus on élague, plus les racines se renforcent et risquent d'endommager les clôtures et murets. Les riverains ne sont pas convaincus. Mais il faut savoir que depuis quelques années, il est obligatoire d'obtenir une autorisation préfectorale pour abattre un arbre sur le domaine public.

Question de Patrick Marec sur la dangerosité de la route vers Pouzolles : il voudrait avoir un contact avec les services départementaux (n° de tél ou mail) pour adresser une pétition d'utilisateurs dont les véhicules subissent des dommages à cause de l'état très dégradé des accotements. Il s'agit de Philippe Vidal 2ème vice-président délégué à l'aménagement du territoire. Adresse : Hôtel du Département, Mas d'Alco 1977 avenue des moulins 34087 MONTPELLIER. A titre indicatif, cela fait déjà trois fois que nous lui demandons formellement de faire quelque chose à cette route.

D'autre part il signale aussi les détritiques et les débris de verre sur le trottoir de La Galère dont il a informé le propriétaire de l'établissement. Nous le vérifierons.

On nous demande de vérifier l'intérieur de l'avaloir de la rue La Fontaine qui est rempli de feuilles et autres végétations. Ce sera fait.

Avenue Jean Jaurès : suite aux travaux de réfection de la chaussée les ralentisseurs n'ont pas été reposés ce qui provoque une accélération de la vitesse dans l'avenue, et c'est dangereux. Nous regarderons ce qu'il est possible de faire.

Une demande d'élagage des arbres de l'impasse du Carignan. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire.

Rue Gustave Eiffel : peut-on refaire le marquage suite aux travaux. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire.

- **Informations Municipales :**

**Présentation du Projet de la réhabilitation de l'avenue Jean Moulin :**

Le projet démarre du carrefour Guynemer/Jean moulin pour finir au début de l'avenue Molière, jusqu'au croisement avec la route de Coulobres compris. Le projet a été validé techniquement par le département, il ne reste que la partie politique à convaincre pour que les travaux soient réalisés sur 2025. La voie sera refaite avec une récupération centrale des eaux pluviales et non plus sur les bords. Des espaces de ralentissement par étranglement ou par chicane seront aménagés et paysagés afin de maintenir un niveau de sécurité optimum pour la circulation piétonnière qui sera créée. Si les stationnements seront réduits, certains seront conservés à des endroits stratégiques. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. C'est pour cela que nous ne faisons rien de particulier pour l'instant. Le carrefour de Coulobres sera modifié en mettant le sens Coulobres / Alignan du vent prioritaire afin de sécuriser ce lieu. Le parking du bureau de tabac fera partie de la réhabilitation. Les arrêts de bus Mistral et Molière seront aussi déplacés afin de rationaliser la tournée actuelle.

**Présentation des travaux Marausse**

Si c'est une page de l'histoire des anciens bâtiments d'Abeilhan qui se tourne, la démolition des anciennes caves entre l'école et la Mairie dites « Marausse » devenait obligatoire. En effet, la voute de la grande porte d'entrée, rue Guynemer, menaçait de s'effondrer. Les travaux de démolition ont mis à jour un vieux puits asséché sous le mur à droite de cette porte. Ce puits s'est effondré déstabilisant ainsi toute la structure.

Parallèlement à cela, comme il a été souvent demandé en réunion d'autres quartiers, nous souhaitons redonner vie à notre bibliothèque. Pour cela un coup de peinture s'imposait. Le peintre en bâtiment nous a alerté des multiples grosses fissures existantes sur les murs et plafond. Après avoir fait intervenir un spécialiste, il s'avère que cela provient d'une mal façon à la création de cet ancien bâtiment. Même s'il n'y a aucun danger, ces désordres méritent d'être réparés. De plus, vue l'âge de cette salle, la toiture doit être

refaite aussi. Coût approximatif, 45000 €, inconcevable pour l'utilisation actuelle. Nous devons tout de même trouver une alternative pour conserver la bibliothèque. De plus, la municipalité a la volonté de redynamiser le commerce de proximité en instaurant un marché ambulant et l'école manque de salles de motricité. La démolition laisse apparaître une très grande surface pratiquement de plain-pied par rapport à la rue Guynemer et jouxte la cour de l'école. L'idée serait de créer un espace multimodal regroupant stationnements, lieux de marchés, espace ludique et culturel pouvant accueillir aussi une nouvelle cantine modernisée et une nouvelle salle de garderie. Un cabinet d'architecte est missionné pour cela.

### **Photovoltaïque**

M. le Maire informe que la municipalité a validé un projet de **création de parcs photovoltaïques** sur la toiture du service technique, sur le parking Zola et le boulodrome, sur le parking du stade, sur le bassin de rétention rue Verlaine et sur l'ancienne déchèterie. Cela permettra une production électrique pour une consommation de plus de 2500 habitants. Cela va mettre Abeilhan à la pointe de la transition écologique, qui comme le rappelle M. le Maire est une directive de l'Etat que nous devons intégrer dans nos documents d'urbanisme.

### **COMPTES FINANCIERS DE LA COMMUNE :**

Le compte administratif 2024 n'est pas encore officiel mais on peut dire qu'approximativement il affichera un excédent annuel de 160 000 €, avec des dépenses d'investissement d'environ 200 000 €.

La CCAM va augmenter son fond de concours de 50000 à 75000€ que nous affecterons à nos prochains investissements sur la dernière année du mandat

### **Une information d'interventions des services de l'état sur la cabanisation :**

En début de semaine la DREAL avec la gendarmerie et les élus sont intervenus sur deux points noirs sur le territoire portant atteinte à l'environnement et à une cabanisation en milieu naturel et protégé. Même si les enquêtes sont longues et discrètes, les interventions sont musclées. Résultat des courses, 2 propriétaires sont mis en demeure de remettre les lieux en l'état d'origine, de stopper leurs activités polluantes dans les 3 mois sans quoi une décision de justice sera rendue.

### **Le PLU**

M. le Maire informe l'assemblée que notre PLU est définitivement opposable aux tiers depuis le 15 juillet. Aucune remarque ni recours n'ont été formulés.

### **Nouveau au service des Abeilhanais :**

2 Food-trucks sont désormais installés devant la Mairie. Le Vendredi, le Burger Truck de Manon et Thibaud qui vous propose toute une gamme de Burger. Le Samedi la Pizza del Tony qui vous propose ses pizzas au feu de bois.

Christian Sanchez à repris depuis peu la pizzeria et le bar de la place qui retrouve enfin vie avec une offre commerçante de qualité.

### **Projets à venir :**

- M. Le Maire apporte quelques précisions sur l'avancement du château d'eau. Tout est en bonne voie. Le dépôt du permis de construire devrait intervenir ce mois-ci. S'il n'y a pas de recours les travaux pourraient voir le jour en septembre 2025. Nous avons présenté le visuel très esthétique du futur édifice qui pourrait être adopté, le public présent a été séduit par son aspect.
- Du coup, comme il viendra en lieu et place de l'aire de jeu existante, nous allons procéder à la rénovation des nos aires de jeux pour enfants. Nicolas Ghorra en explique les grandes lignes.
- M. Le Maire rappelle que la commune adhère à un nouveau service de communication aux abeilhanais créé par la Communauté de communes des Avant-Monts. Pour ceux qui connaissent, c'est l'équivalent, en mieux, de l'application ILLIWAP. En plus vous pouvez vous abonner à un service d'alerte que vous trouverez sur le site internet.
- M. le Maire rappelle que des jardins partagés derrière la cave coopérative sont encore disponibles. Pour toute information vous pouvez prendre contact avec Danièle Mesans, adjointe au Maire au 06.09.01.57.22.

### **Dates à retenir :**

Dimanche 9 mars 25 Carnaval APEA

Samedi 15 Mars Repas dansant du Foyer rural

21,22,23 Mars Festival du Théâtre d'Abeilhan